

critères de l'administration centrale . . . Le rapport McDougall demande là encore plus de souplesse dans l'application des directives. Un moyen d'arrondir les aspérités des directives du service extérieur serait de les faire appliquer directement par le chef de mission. C'est lui, sur place, qui est le plus apte à juger des situations.

Les problèmes humains causés par l'isolement à l'étranger sont d'autant plus ressentis par les célibataires, en particulier les secrétaires. Parmi les 961 "célibataires" du service extérieur canadien, 42 p.100 sont des secrétaires, et les deux tiers appartiennent au personnel de soutien.

Leur isolement est d'autant plus pénible que des traditions, ou même carrément des directives du ministère, les "isolent" complètement de leurs collègues du service extérieur.

Il existe tout autant de ségrégation à Ottawa entre les professionnels de la Fonction publique et les secrétaires et commis de bureau. Mais cet esprit de caste est beaucoup plus ressenti dans une communauté de quelques Canadiens isolés dans une capitale étrangère. "Le passeport diplomatique peut être donné à n'importe qui, affirment les agents du service extérieur, et il y a un tas de tracasseries qui disparaissent quand on voyage avec un tel passeport." Ainsi, plutôt que de supprimer le passeport "vert", comme le suggère le rapport McDougall, on semble souhaiter, dans la communauté du service extérieur, que son usage soit généralisé à tous les employés en service à l'étranger.

Enfin, le service extérieur finit, avec le temps, par façonner le style de vie de tous ses employés. Les "mutants" perdent en effet, avec les années, les amis qu'ils avaient à Ottawa dans la Fonction publique, parmi les "sédentaires". "On se reconstitue un groupe d'amis, affirment-ils, mais entre 'mutants'." Ainsi, même revenu à Ottawa, on reste encore, et pour le temps où on est là, un "mutant".

Davantage d'ouverture . . .

Quand on demande à un conjoint du service extérieur ce qu'il attend de son ministère, la première réponse qui surgit spontanément c'est: "qu'il ne soit pas contre!" On souhaite donc surtout que le ministère ne se fige pas dans des directives mais qu'il fasse preuve de souplesse vis-à-vis des problèmes particuliers que chaque couple vit à l'étranger.

Le ministère n'encourage pas encore des solutions révolutionnaires comme une intégration pure et simple des conjoints au Service extérieur mais, dit-on, "il est de plus en plus embarrassé de ne pas en tenir compte".

La solution idéale réside bien entendu dans le développement de carrières "parallèles" au service extérieur. Par exemple, en utilisant les conjoints dans des projets de développement international parrainés par l'ACDI ou de grandes compagnies canadiennes. Le ministère devient peu à peu sensible au problème du conjoint parce qu'il reconnaît aujourd'hui "qu'une façon de garder l'agent du service extérieur, c'est de rendre le conjoint heureux".

Un projet de l'ACDI permet déjà d'identifier des "banques d'emplois" auxquels, à compétence égale, des conjoints d'agents du service extérieur